

déi Lénk

David Wagner
Député

Luxembourg, le 7 juin 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Education.

Il est courant que les élèves des écoles fondamentales aillent visiter des lycées pendant leur 5^e et/ou leur 6^e année scolaire pour pouvoir se faire une idée plus concrète sur la façon dont fonctionne un lycée. Chaque classe visite, selon mes informations, deux lycées différents. Or – également d'après les informations que j'ai reçues – plusieurs écoles fondamentales ne font visiter que des lycées de l'enseignement général (et non de l'enseignement classique) à leurs élèves.

Ce genre de pratiques peut être facilement interprété par les élèves comme une croyance implicite, de la part des adultes qui les entourent au quotidien, en leur non-capacité à intégrer un lycée classique, ce qui peut baisser leurs attentes vis-à-vis d'eux-mêmes ainsi que les efforts qu'ils consacrent à l'école.

Partant, je voudrais demander les informations suivantes à Monsieur le Ministre :

1. Existe-t-il des consignes officielles de la part du Ministère sur la façon dont les directions des écoles doivent sélectionner les lycées que les classes visiteront ? Dans l'affirmative, lesquelles ? Dans la négative, pourquoi n'y en a-t-il pas et envisageriez-vous d'en créer ?
2. De façon générale, quelle est la position du Ministère vis-à-vis de cette pratique de certaines écoles de ne faire visiter que des lycées généraux à leurs élèves ? La juge-t-elle plutôt positive ou négative, et pourquoi ?

Avec mes salutations respectueuses,



David Wagner
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 865 de Monsieur le Député David Wagner

En réponse à la question de l'honorable Député, je tiens à souligner qu'il n'appartient pas aux écoles de « sélectionner les lycées que les classes visiteront », mais que c'est le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse qui, dans le cadre du programme ORIKA (*Orientalisation fir Kanner*), élabore chaque année un tableau de répartition des classes du cycle 4 sur les différents lycées du pays.

Pendant les deux années du cycle 4, chaque classe visite deux lycées différents de sorte que l'enseignement secondaire classique de même que l'enseignement secondaire général font l'objet d'une présentation. Je tiens aussi à relever que le terme de « lycées généraux » utilisé par l'honorable Député prête à confusion puisqu'une majorité de lycées dits d'enseignement secondaire général proposent également des classes de l'enseignement secondaire classique.

Je n'ai pas connaissance de classes du cycle 4 auxquelles l'offre de l'enseignement secondaire classique n'aurait pas été présentée.

Luxembourg, le 9 juillet 2024

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH